



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE

Paris, 10 DEC. 2010

Le directeur,  
adjoint au secrétaire général du  
Gouvernement

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
départementaux interministériels

Sous couvert de Mesdames et  
Messieurs les préfets

Conformément aux engagements pris dans le cadre fixé par la charte de gestion RH des directions départementales interministérielles (DDI), des travaux de convergence et d'harmonisation des processus RH ont été engagés par la direction générale de l'administration et de la fonction publique et le secrétariat général du Gouvernement. Ces travaux ont notamment porté sur la recherche de rapprochement des textes et des processus relatifs au temps de travail et aux contraintes des agents et à leur évaluation.

Les propositions formulées dans l'ensemble de ces domaines ont fait l'objet d'une concertation interministérielle. Elles doivent maintenant faire l'objet d'une concertation nationale avec les organisations syndicales. Ce processus de concertation se déroulera à partir de janvier 2011. Le comité technique paritaire des DDI, présidé par le secrétaire général du Gouvernement, sera formellement consulté sur les projets de textes réglementaires.

Afin de vous garantir une bonne information et de vous permettre, le cas échéant, de procéder à des concertations locales avec les organisations syndicales siégeant dans vos CTP respectifs, j'ai souhaité vous communiquer les éléments joints, qui reprennent l'économie générale des projets de textes réglementaires, et les projets de textes eux-mêmes, qui donneront lieu à concertation avec les organisations syndicales. Je souligne bien qu'il ne s'agit à ce stade que de projets soumis à la concertation.

Vous trouverez par ailleurs, dans l'annexe jointe, des informations relatives aux chantiers de la charte de gestion des ressources humaines des DDI, qui ne relèvent pas des projets de textes réglementaires joints.

François SENERS